

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 13

Présents : 13

Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 4 NOVEMBRE 2024

N° D2024\_051

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre novembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric VIENOT

**Date de la convocation** : 28 OCTOBRE 2024

**Date de l'affichage** : 28 OCTOBRE 2024

**OBJET : PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'ANSE ET REGION (SIEAR)**

Le Maire rappelle que M. Christophe COTTAREL siégeait au SIEAR. Suite à la démission de son mandat d'adjoint au maire et de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau conseiller municipal pour siéger au SIEAR.

Vu les articles L. 5211-7 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire propose de désigner Mme Emmanuelle CARGNELLI en remplacement de M. Christophe COTTAREL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de désigner Mme Emmanuelle CARGNELLI en remplacement de M. C. COTTAREL, comme délégué de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Anse et Région. Les deux titulaires de la commune au SIEAR sont : M. Bernard REY et Mme Emmanuelle CARGNELLI.

Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**



**Le secrétaire de séance,  
Frédéric VIENOT**

Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20241104-D2024\_051-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2024  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

Certifié exécutoire

après réception en Préfecture le  
et publication du 06/11/2024